



Pour diffusion immédiate : 19/04/2023

GOUVERNEURE KATHY HOCHUL

## LA GOUVERNEURE HOCHUL ANNONCE UNE CAMPAGNE DE CONTRÔLE DE LA CONDUITE EN ÉTAT D'ÉBRIÉTÉ LE 20 AVRIL

*Le Comité de la sécurité routière de la gouverneure entraîne les agents à identifier l'affaiblissement des facultés lié à la drogue et à l'alcool*

La gouverneure Kathy Hochul a annoncé aujourd'hui que la police de l'État de New York et les forces de l'ordre locales intensifieront leurs patrouilles et cibleront la conduite sous l'emprise de la drogue dans le cadre d'une campagne de contrôle et de prévention qui commencera le 20 avril.

« La conduite sous l'emprise de la drogue est un choix imprudent et téméraire qui met en danger tous les usagers de la voie publique », **a déclaré la gouverneure Hochul.** « Pour éviter les risques d'accidents mortels, ne prenez pas le volant et prévoyez toujours un plan de transport pour rentrer chez vous en toute sécurité », ajoute-t-elle

La police de l'État, le Département des véhicules motorisés (DMV) et le Comité de la sécurité routière de la gouverneure rappellent aux automobilistes que la conduite sous l'emprise de drogues et d'alcool, y compris le cannabis, est non seulement dangereuse, mais aussi illégale dans l'État de New York.

Le Comité de la sécurité routière de la gouverneure (GTSC) dirige le programme de formation des experts en reconnaissance de drogues (DRE), qui enseigne aux policiers à détecter les facultés affaiblies et les conducteurs sous l'influence de stupéfiants. Le GTSC a organisé six formations DRE en 2022, ce qui a permis d'intégrer 99 agents DRE supplémentaires, portant le total à 432 dans tout l'État, dont 134 policiers d'État. L'objectif du GTSC est de porter à 550 le nombre total d'agents formés dans l'État d'ici à la fin de 2023.

En outre, chaque policier d'État est tenu de suivre la formation ARIDE (Contrôle avancé de la conduite en état d'ébriété sur la voie publique), qui n'est pas aussi complète que la formation DRE, mais qui permet aux membres des forces de l'ordre d'acquérir des compétences supplémentaires pour observer, identifier et formuler les signes d'affaiblissement des facultés liés aux drogues et à l'alcool. Dans l'ensemble de l'État,

749 policiers ont suivi la formation ARIDE. Les deux formations avancées sont proposées par le GTSC.

**Le surintendant par intérim de la police de l'État de New York, Steven A. Nigrelli, a déclaré :** « La conduite sous l'emprise de la drogue cause des milliers de blessures et de décès chaque année. Malheureusement, peu de gens sont conscients des dangers liés à la conduite d'un véhicule motorisé sous l'emprise de drogues. Même si vous vous sentez bien, ne prenez pas le volant. La police de l'État de New York rappelle à tous les automobilistes que, bien que la consommation de cannabis à des fins récréatives par des adultes soit légale, il est toujours interdit de conduire en état d'ébriété. »

**Mark J. F. Schroeder, commissaire au Département des véhicules motorisés (Department of Motor Vehicles) de l'État de New York et président du Comité de la sécurité routière de la gouverneure, a déclaré :** « La conduite en état d'ébriété est totalement évitable. Bien que la consommation de cannabis à l'âge adulte soit légale, la conduite sous l'influence du cannabis ne l'est pas. Prendre le volant après avoir consommé du cannabis peut ralentir votre temps de réaction, altérer votre coordination et votre capacité à prendre des décisions rapides, ce qui expose vous-même, vos passagers et les autres automobilistes à des risques. Les conséquences peuvent être mortelles. Si vous consommez du cannabis, ne conduisez pas en état d'ébriété. Prévoyez un plan pour éviter de prendre la route. »

**Chris Alexander, Directeur exécutif du Bureau de gestion du cannabis, a déclaré :** « La consigne est simple. Ne prenez pas le volant après avoir consommé du cannabis. Cette pratique était dangereuse et contraire à la loi avant la légalisation du cannabis dans l'État de New York, et elle est toujours dangereuse et contraire à la loi aujourd'hui. »

L'Administration nationale de la sécurité routière (National Highway Traffic Safety Administration ou NHTSA) du Département des transports des États-Unis propose les conseils de sécurité suivants et souhaite rappeler aux conducteurs les dangers de la conduite sous l'emprise de l'alcool ou du cannabis :

- Si vous prévoyez de consommer du cannabis, ne prenez pas le volant. Faites appel à un conducteur sobre qui ne consommera pas d'alcool ou utilisez les transports en commun ou un service de covoiturage. Une personne sous l'emprise de l'alcool ne devrait pas prendre de décisions concernant la conduite. C'est pourquoi la planification est essentielle.
- Selon la NHTSA, entre 2009 et 2018, parmi les conducteurs décédés dans des accidents et qui ont été soumis à des tests, la présence de cannabis a presque doublé.
- En 2018, 46 % des conducteurs décédés dans un accident et soumis à un test de dépistage de stupéfiants étaient contrôlés positifs.
- Peu importe le qualificatif que vous employez : Lorsqu'une personne se sent un peu défoncé, éméché, pété, bourré ou ivre, il ou elle est en état d'ébriété et ne devrait jamais prendre le volant.

- Dans tous les États et territoires des États-Unis, il est illégal de conduire sous l'influence de drogues, sans aucune exception.
- Que la drogue soit légale ou pas, la conduite sous l'emprise de la drogue constitue une menace pour le conducteur, les passagers et les autres usagers de la route.
- Si vous pensez que conduire en état d'ébriété ne vous affectera pas, vous vous trompez : Il a été démontré que le cannabis peut ralentir les temps de réaction, altérer les performances cognitives et rendre plus difficile pour les conducteurs de garder une position stable dans leur voie.
- Votre meilleure défense contre les conducteurs en état d'ébriété sur la route est votre ceinture de sécurité. Portez-le à chaque déplacement et veillez à ce que vos passagers le fassent aussi.

### **Les conséquences d'une conduite en état d'ébriété**

- Une accusation de conduite sous l'emprise de stupéfiants peut vous coûter 10 000 dollars en frais d'avocat, amendes, frais judiciaires, perte de temps au travail, augmentation des primes d'assurance, frais de remorquage, et bien plus encore.
- Si vous êtes arrêté en train de conduire sous l'influence d'une substance affaiblissante, vous risquez une peine d'emprisonnement.
- La conduite sous l'influence de drogues peut vous faire perdre votre permis de conduire. Cette situation pourrait vous empêcher de vous rendre au travail, ce qui entraînerait une perte de salaire et, éventuellement, une perte d'emploi.

### **Prévoyez un plan de transport sûr**

- Si vous avez consommé une substance affaiblissante telle que le cannabis, ne conduisez pas. Les passagers ne doivent jamais monter avec un conducteur en état d'ébriété. Si vous pensez qu'un conducteur est en état d'ébriété, ne montez pas dans la voiture.
- Si vous êtes sous l'emprise d'une drogue, passez les clés à un conducteur sobre qui pourra vous conduire en toute sécurité jusqu'à votre destination. Comme pour la conduite en état d'ivresse, il est essentiel que les conducteurs sous l'emprise de drogues s'abstiennent de conduire un véhicule. Il n'est jamais bon de conduire avec des facultés affaiblies par quelque substance que ce soit.
- Connaissez-vous un ami qui est sur le point de conduire sous l'emprise de drogues ? Prenez-lui ses clés et faites le nécessaire pour qu'il puisse rentrer chez lui en toute sécurité. N'ayez pas peur de le vexer, il vous remerciera plus tard.

###